

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
12/7/30
DOSSIER N°6651**

AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du Département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-12/7/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Aide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

DEMANDEUR	TYPE D'AIDE	AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE
AIDE AU STAGE		
C. B.	VetAgroSup de Lyon 5 ^e année Stage 7 octobre au 2 novembre 2024 (4 semaines)	Déplacements uniquement : 200 € soit 200 €
R. C.	VetAgro Sup de Lyon 4 ^e année Stage 21 octobre au 1 ^{er} novembre 2024 (2 semaines)	Déplacements uniquement : 200 € soit 200 €
B. T.	VetAgro Sup de Lyon 4 ^e année Stage 21 octobre au 1 ^{er} novembre 2024 (2 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 200 € soit 400 €
L. A.	VetAgro Sup de Lyon 5 ^e année Stage 14 octobre au 1 ^{er} novembre 2024 (3 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 300 € soit 500 €
B. V.	VetAgro Sup de Lyon 4 ^e année Stage 19 octobre au 3 novembre 2024 (2 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 200 € soit 400 €
TOTAL AIDES AUX STAGES		1 700 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions

attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des propositions .

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET